

TRANSACTIONS

Vente d'immeuble à usage d'habitation – Terrains à bâtir

Les Honoraires sont inclus dans le prix de vente lorsqu'ils sont à la charge du vendeur et sont affichés séparément du prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur

De 1 à 40 000€

Forfait minimum de 4 000€

De 40 001€ à 75 000€

Forfait minimum de 5 000€

De 75 001€ à 100 000€

7% TTC du prix net vendeur

De 100 001€ à 130 000€

6,5% TTC du prix net vendeur

De 130 001€ à 160 000€

6% TTC du prix net vendeur

De 160 001€ à 200 000€

5,5% TTC du prix net vendeur

De 200 001€ à 300 001€

5% TTC du prix net vendeur

Au-delà de 300 001€

4,5% TTC du prix net vendeur

Valoris Adresse—Avis de valeur 200 €TTC

LOCATIONS

À la charge du Bailleur

À la charge du Preneur

Vide ou meublé:

Commission d'entrée - Frais de constitution
du dossier - Rédaction de bail

8 %TTC du loyer annuel charges com-
prises

8 %TTC du loyer annuel charges comprises

Frais d'état des lieux

3 €/m²

3 €/m²

Location de garage

200 € TTC

200 € TTC

Locaux commerciaux et professionnels: Commission d'entrée

15% TTC du loyer annuel charges comprises

Conformément à la loi du 06/07/1989, les honoraires de location sont partagés par moitié entre le bailleur et le preneur. En application du Décret n°2014-890 du 01/08/2014 applicable au 15/09/2014, conformément à la loi ALUR relative au plafonnement des honoraires de location applicables aux locataires en zone tendue: 8€/m² chacun de la surface du logement loué pour la recherche du logement/constitution du dossier et 3€/m² chacun de la surface du logement pour l'état des lieux. Nos honoraires sont en-dessous de ce plafond!

GESTION LOCATIVE

À la charge du Bailleur

- Honoraires de gestion

8% TTC des sommes quittancées

- Garantie Totale Loyers



2,8% TTC des sommes quittancées

- Frais de constitution d'un dossier contentieux

100€ TTC

- Frais de gestion d'un sinistre assurance

- Suivi de travaux supérieurs à 300€ & représentation aux réunions de chantier

7,20% TTC du montant des travaux

- Frais de représentation aux AG des Copropriétaires

200€ TTC

- Frais d'établissement et d'aide à la déclaration des revenus fonciers

100€ TTC

Les honoraires de gestion peuvent être réduits en fonction du nombre de lots gérés pour un même bailleur.



Agence ROCHEFORT
GTI Aurélien Rimbaud
35 rue Cochon Duvivier
17300 ROCHEFORT
Tél. : 05 46 99 09 09
rochefort@ladresse.com

Agence SOUBISE
GTI Aurélien Rimbaud
4 Av. Général De Gaulle
17780 SOUBISE
Tél. : 05 17 13 99 20
soubise@ladresse.com

